

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 10 MARS 2026

Des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2026, il est extrait ce qui suit :

« .../...

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, ayant examiné le projet de nouveaux statuts proposé, annexé aux présentes, décide d'adopter dans son intégralité le texte des nouveaux statuts, lesquels remplaceront entièrement ceux actuellement en vigueur et régiront la société à l'issue de la présente assemblée.

Il est précisé que les personnes concernées par une atteinte de la limite d'âge en application des nouveaux statuts verraient leurs mandats prendre fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts, publications ou autres formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.../... »

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Thierry DEREZ

